

Stat'ur bilan

décembre 2023 – N°373

En 2022, malgré un ralentissement, l'auto-entrepreneuriat reste le principal moteur de la croissance démographique des travailleurs indépendants

Fin 2022, les Urssaf recensent 4,3 millions de comptes de travailleurs indépendants (TI). Ce nombre est encore en nette progression (+ 5,9 % sur un an) bien qu'en ralentissement par rapport aux fortes évolutions annuelles enregistrées entre 2018 et 2021 (de + 7,9 % à + 8,6 %). Cette croissance reste largement portée par celle des auto-entrepreneurs (AE), qui affiche néanmoins un rythme de nouveau en fléchissement : + 9,3 % en 2022, après + 15,3 % en 2021 et + 17,5 % en 2020. Le nombre de TI dits « classiques » est quant à lui en hausse de 1,5 % pour la deuxième année consécutive, après une période de décroissance quasi-ininterrompue depuis la création du statut AE.

Majoritaire pour la première fois en 2020, le statut AE représente à présent 56,2 % de l'ensemble des indépendants. Parmi les AE, la proportion ayant déclaré un chiffre d'affaires s'établit à 69,7 % en 2022, soit 1,5 point de moins qu'en 2021.

Le ralentissement du nombre d'AE concerne la plupart des secteurs. Les secteurs du nettoyage et des autres services personnels restent particulièrement dynamiques.

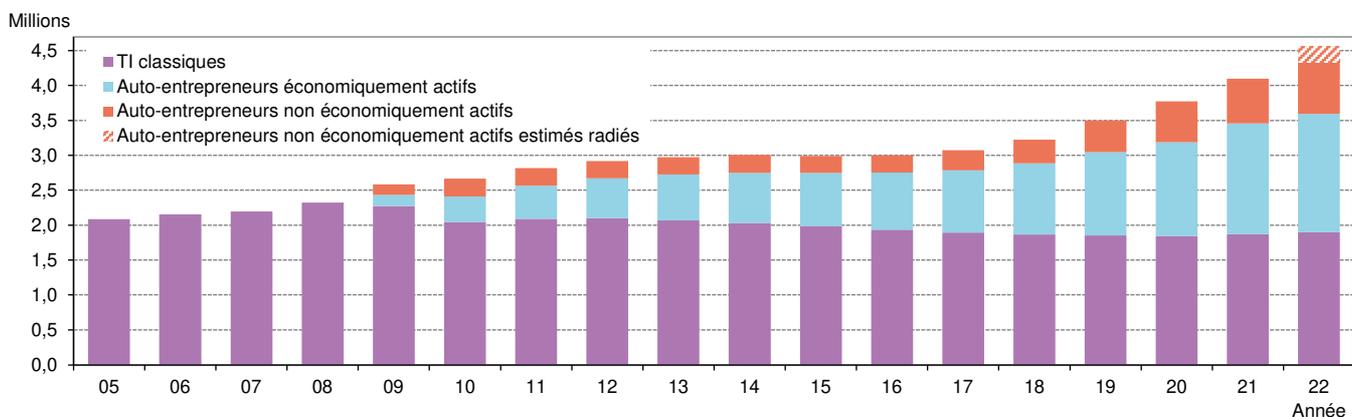
Les indépendantes restent moins représentées que leurs homologues masculins (40 % contre 60 %). L'auto-entreprise se féminise plus vite que le statut TI classique (+ 1,6 point contre + 0,2 point par rapport à 2021). Ainsi, la part de femmes auto-entrepreneuses atteint près de 42 % tandis que 38 % des indépendants classiques sont des femmes.

Au cours de l'année 2021, les TI classiques ont déclaré en moyenne un revenu de 45 581 euros, en hausse de 10,5 % après la baisse de 2020 liée à la crise sanitaire (- 3,2 %). Corrigée de l'inflation, cette progression s'établit à 8,3 %. Après une forte hausse en 2021 (+ 14,3 %) du fait d'un rattrapage des effets de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires de 2020, le revenu moyen des AE (7 449 euros) progresse à nouveau en 2022 : + 8,9 % (soit, en euros constants, + 3,5 % après + 12,0 %).

Fin 2022, plus de 10 % des TI classiques et près de 30 % des AE ont aussi une activité salariée. Si le secteur privé est prépondérant, 4 % des TI classiques et 6 % des AE ont aussi un emploi exclusivement dans le public, en priorité dans le médical pour les premiers et l'enseignement pour les seconds.

GRAPHIQUE 1

nombre de TI classiques et AE depuis 2005 (administrativement actifs en fin d'année)



Source : Urssaf

Les données mobilisées pour l'établissement du bilan relatif à l'année N et aux années précédentes sont basées sur des extractions arrêtées à fin mai N+1. Ainsi, les effectifs et les revenus diffusés dans la présente publication sont issus de données extraites à fin mai 2023. Des radiations et des immatriculations rétroactives pouvant intervenir après mai N+1, les indicateurs calculés pour les deux dernières années (2021 et 2022 dans ce bilan) ont un caractère provisoire. A la date de publication, l'année 2022 se caractérise par l'absence de radiation d'office (cf. bas du tableau 1 et méthodologie). Les données relatives aux TI inscrits de ces deux années pourront ainsi varier très légèrement, en niveau comme en évolution, après la prise en compte de ces opérations.

**TABLEAU 1****nombre de travailleurs indépendants actifs en fin d'année par statut et groupe professionnel depuis 2019**

	Niveau (en milliers)						Evolution annuelle (en %)				
	2019	2020	2021	%	2022	%	2018	2019	2020	2021	2022
TI classiques	1 854	1 842	1 870	45,6	1 898	43,8	-1,5	-0,7	-0,7	1,5	1,5
dont Artisans et Commerçants	1 083	1 067	1 078	26,3	1 088	25,1	-2,7	-1,9	-1,4	1,0	1,0
dont Professions libérales	767	770	788	19,2	805	18,6	0,4	1,6	0,4	2,4	2,2
Auto-entrepreneurs (AE)	1 645	1 933	2 229	54,4	2 437 (2 665)*	56,2	15,1	21,2	17,5	15,3	9,3 (19,6)
dont AE Artisans et Commerçants	1 098	1 296	1 475	36,0	1 559 (1 724)	36,0	15,0	21,2	18,0	13,8	5,7 (16,9)
dont AE Professions libérales	547	636	754	18,4	878 (941)	20,3	15,2	21,3	16,4	18,5	16,5 (24,8)
Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs dans l'année	1 191	1 344	1 588	71,2	1 697	69,7	14,7	16,8	12,8	18,2	6,9
dont AE éco. actifs Artisans-Commerçants	788	888	1 032	70,0	1 068	68,5	14,2	17,0	12,7	16,2	3,4
dont AE éco. actifs Professions libérales	403	455	556	73,7	629	71,7	15,6	16,5	13,0	22,0	13,3
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	3 499	3 774	4 099	100,0	4 335 (4 563)	100,0	4,8	8,5	7,9	8,6	5,8 (11,3)

Source : Urssaf

* Le chiffre entre parenthèses fait référence aux données non corrigées des radiations estimées. Au premier semestre de chaque année N, un traitement à date d'effet au 31 décembre N-1 radie les AE qui n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires durant deux années consécutives (cf. sources et méthodologie). En 2023, l'application de ce traitement ayant été retardée, les comptes présentant à la fin 2022 deux années consécutives sans chiffre d'affaires n'étaient pas officiellement radiés au moment de la réalisation de cette publication. Une estimation a donc été réalisée pour préserver la cohérence des séries. On estime ainsi à 228 000 le nombre de comptes qui auraient dû être radiés au 31 décembre 2022 pour ce motif. Le nombre de radiations total, y compris celles pour chiffres d'affaires nuls durant deux années consécutives, serait donc proche de 494 000 à fin 2022 contre 266 000 actuellement comptabilisées dans les bases.

Note de lecture : En 2022, la part d'AE artisans-commerçants administrativement actifs en fin d'année parmi l'ensemble des indépendants est de 36 %. Parmi ceux-là, 68,5 % sont économiquement actifs.

Le nombre de travailleurs indépendants continue de croître, sur un rythme moins soutenu qu'en 2021...

Le nombre de travailleurs indépendants reste en nette hausse (+ 5,8 % sur un an), pour atteindre 4,3 millions fin 2022, malgré un contexte économique moins favorable qu'en 2021 (hausse de l'inflation accentuée par le début de la guerre en Ukraine, difficulté d'approvisionnement des matières premières, etc.). Le rythme de progression est toutefois moins prononcé que celui des trois années précédentes : + 8,6 % en 2021, + 7,9 % en 2020 et + 8,5 % en 2019 (tableau 1).

... porté par l'auto-entrepreneuriat, toujours dynamique mais en ralentissement...

Avec près de 208 000 auto-entrepreneurs (AE) et 28 000 travailleurs indépendants (TI) dits « classiques » supplémentaires par rapport à 2021, la hausse globale du nombre de TI en 2022 est portée à près de 90 % par celle des AE.

Ainsi, avec une progression de 9,3 % en 2022, les AE restent le principal moteur de la croissance démographique des travailleurs indépendants, bien qu'en ralentissement pour la troisième année consécutive (+ 15,3 % en 2021, + 17,5 % en 2020). En conséquence, les 2,4 millions d'AE représentent désormais 56,2 % du nombre total de travailleurs indépendants, contre 54,4 % en 2021.

La croissance du nombre d'AE faiblit plus particulièrement chez les artisans et commerçants, dont le nombre progresse de 5,7 % en 2022 après 13,8 % en 2021, confirmant le ralentissement entamé les années précédentes (+ 18,0 % en 2020 et + 21,2 % en 2020). Les professionnels libéraux connaissent quant à eux une progression plus en dents de scie depuis 2018. En 2022, leur croissance reste forte bien qu'un

peu moins prononcée qu'en 2021 (+ 16,5 % après + 18,5 %), revenant à un rythme proche de celui de 2020 (+ 16,4 %).

Par ailleurs, 69,7 % des auto-entrepreneurs inscrits en fin d'année ont déclaré un chiffre d'affaires positif sur l'année 2022. Cette proportion atteint 68,5 % pour les artisans-commerçants et 71,7 % pour les professions libérales.

... et, dans une moindre mesure, par le maintien de la hausse du nombre de travailleurs indépendants classiques

Le nombre de TI classiques confirme quant à lui l'inflexion enregistrée l'année précédente après la baisse continue observée depuis 2009, année de la création du statut d'auto-entrepreneur : en 2022, il augmente de 1,5 % comme en 2021 (tableau 1). Cette tendance se retrouve aussi bien pour les artisans et commerçants (+ 1,0 % en 2022 comme en 2021) que pour les professions libérales (+ 2,2 % après + 2,4 %).

Quelques secteurs contribuent fortement à l'augmentation des effectifs malgré leur ralentissement

Au cours des dernières années, plusieurs secteurs ont enregistré des hausses très marquées sous le statut d'AE. En dépit du ralentissement constaté en 2022, ces secteurs maintiennent un rôle majeur dans la croissance globale des effectifs. Ainsi, le secteur des autres services personnels, composé à 89 % d'AE, affiche la plus forte hausse d'effectifs en 2022 (+ 21,8 %) sur un rythme un peu plus faible qu'en 2021 (+ 25,1 %), expliquant 11,4 % de l'augmentation globale du nombre de TI. Aussi constitués d'une forte proportion d'AE, les activités de nettoyage (+ 19,5 % après + 21,4 % en 2021), l'informatique-information-communication (+ 14,2 % après + 15,6 %) et l'industrie (+ 8,7 % après + 12,2 %) suivent la même tendance, contribuant respectivement à hauteur de 7,7 %, 7,2 % et 6,3 % à la croissance en 2022.

**TABLEAU 2****nombre de travailleurs indépendants par secteur d'activité en 2022**

Secteur d'activité	Ensemble des TI inscrits fin 2022					dont TI classiques inscrits fin 2022				dont auto-entrepreneurs inscrits fin 2022						
	Niveau	Structure	Evolution annuelle		Contribution du secteur à l'évolution	Niveau	Structure	Evolution annuelle		Niveau	Structure	Part dans l'ensemble des TI	Evolution annuelle		Niveau économique actifs	Part économique actifs
			2021	2022				2021	2022				2021	2022		
milliers	%	%	%	%	milliers	%	%	%	milliers	%	%	%	%	milliers	%	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	11,7	0,3	-1,6	-1,4	-0,1	8,6	0,5	-2,9	-2,3	3,1	0,1	26,4	2,5	1,3	2,6	84,2
CZ1 - Industrie	185,1	4,3	12,2	8,7	6,3	52,0	2,7	0,4	0,1	133,1	5,5	71,9	18,3	12,4	103,9	78,1
CZ2 - Métiers de bouche	83,6	1,9	2,5	0,8	0,3	55,4	2,9	-0,6	-1,4	28,2	1,2	33,8	9,5	5,3	21,0	74,4
F1 - BTP gros-cœuvre	149,1	3,4	6,3	4,1	2,5	77,2	4,1	3,5	2,9	71,9	3,0	48,2	9,5	5,4	54,7	76,1
F2 - BTP travaux d'installation	129,2	3,0	7,2	4,8	2,5	64,5	3,4	2,7	2,0	64,7	2,7	50,1	12,4	7,8	48,3	74,6
F3 - BTP travaux de finition	185,7	4,3	4,8	3,4	2,6	77,0	4,1	1,0	0,9	108,7	4,5	58,5	7,7	5,2	86,1	79,2
G1 - Commerce-réparation d'auto. et moto.	92,9	2,1	6,5	2,7	1,0	43,1	2,3	2,7	2,1	49,8	2,0	53,6	10,1	3,2	30,2	60,6
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	113,3	2,6	8,8	3,5	1,6	47,9	2,5	2,0	2,9	65,4	2,7	57,7	14,4	3,9	41,6	63,7
G3 - Commerce de détail alim. hors métiers de bouche	32,7	0,8	4,4	-2,6	-0,4	27,4	1,4	4,1	1,8	5,3	0,2	16,2	5,5	-20,5	3,5	66,4
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	130,7	3,0	0,4	-1,2	-0,7	79,4	4,2	0,3	-0,6	51,2	2,1	39,2	0,5	-2,1	38,9	75,9
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	56,2	1,3	-2,4	-1,7	-0,4	8,6	0,5	-5,2	-4,3	47,6	2,0	84,7	-1,9	-1,3	38,1	80,2
G6 - Commerce de détail non spécialisé	96,1	2,2	16,2	6,1	2,3	18,7	1,0	11,3	11,9	77,4	3,2	80,5	17,4	4,8	45,0	58,2
HZ1 - Taxis – VTC	58,6	1,4	3,6	3,7	0,9	36,0	1,9	1,5	2,7	22,6	0,9	38,6	7,3	5,3	15,6	68,8
HZ2 - Transport routier de fret et déménagement	22,5	0,5	7,2	5,8	0,5	15,2	0,8	2,6	1,0	7,2	0,3	32,1	20,6	17,7	3,7	51,4
HZ3 - Activités de poste et de courrier	191,4	4,4	41,0	-1,8	-1,5	3,6	0,2	186,3	40,2	187,8	7,7	98,1	40,1	-2,3	62,6	33,3
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	9,4	0,2	3,6	5,5	0,2	4,6	0,2	0,5	1,4	4,8	0,2	51,1	7,0	9,7	3,0	63,6
IZ1 – Hébergement	32,0	0,7	3,3	3,2	0,4	20,1	1,1	1,6	1,6	11,9	0,5	37,2	6,4	6,1	10,2	85,9
IZ2 - Restauration et débits de boissons	170,4	3,9	4,8	0,4	0,3	114,9	6,1	1,9	2,2	55,5	2,3	32,6	11,1	-3,2	35,8	64,5
JZ - Informatique, information et communication	136,3	3,1	15,6	14,2	7,2	30,3	1,6	3,2	4,6	106,0	4,3	77,7	20,2	17,3	68,7	64,9
KZ - Activités financières et d'assurance	46,4	1,1	6,7	5,6	1,0	33,4	1,8	4,4	5,4	13,0	0,5	28,0	13,1	6,0	8,3	63,7
LZ - Activités immobilières	126,5	2,9	10,0	6,5	3,3	66,8	3,5	2,8	2,9	59,8	2,5	47,2	20,2	10,8	35,9	60,1
M1 - Activités juridiques	87,3	2,0	3,2	3,2	1,1	85,4	4,5	2,9	2,9	1,9	0,1	2,2	16,1	18,1	1,5	79,7
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	150,9	3,5	9,9	10,7	6,2	60,2	3,2	1,3	1,6	90,7	3,7	60,1	17,5	17,7	61,1	67,4
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	191,0	4,4	10,6	12,5	9,0	42,2	2,2	2,9	4,2	148,8	6,1	77,9	13,3	15,1	90,1	60,5
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	79,5	1,8	18,8	14,0	4,1	9,2	0,5	3,8	3,6	70,3	2,9	88,5	21,3	15,6	49,5	70,4
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	131,1	3,0	6,4	4,8	2,6	32,8	1,7	0,8	1,3	98,4	4,0	75,0	8,5	6,1	72,6	73,8
N1 - Activités de nettoyage	111,9	2,6	21,4	19,5	7,7	12,2	0,6	3,0	4,8	99,7	4,1	89,1	24,5	21,6	72,5	72,8
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	104,2	2,4	9,8	11,7	4,6	26,8	1,4	3,4	5,3	77,4	3,2	74,3	12,5	14,0	55,8	72,1
PZ – Enseignement	153,7	3,5	11,4	10,0	5,9	21,4	1,1	-1,3	-0,7	132,3	5,4	86,1	14,1	11,9	104,6	79,1
QZ - Santé et action sociale	604,7	14,0	4,1	3,5	8,7	498,8	26,3	3,4	2,4	105,9	4,3	17,5	7,7	8,9	89,7	84,7
QZ1 - Médecine générale	82,0	1,9	6,5	0,1	0,0	82,0	4,3	6,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	58,0	1,3	2,1	3,6	0,9	58,0	3,1	2,1	3,6	-	-	-	-	-	-	-
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	282,9	6,5	3,2	4,3	4,9	270,5	14,3	3,4	3,3	12,4	0,5	4,4	-1,4	32,2	11,5	93,0
QZ4 - Pratique dentaire	38,1	0,9	1,7	1,5	0,2	38,1	2,0	1,7	1,5	-	-	-	-	-	-	-
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	23,7	0,5	0,3	0,5	0,1	23,7	1,3	0,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-
QZ6 - Autres services de santé	101,4	2,3	5,4	3,3	1,4	22,6	1,2	1,3	0,9	78,8	3,2	77,7	6,7	4,1	68,6	87,1
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	18,5	0,4	19,4	18,5	1,2	3,8	0,2	8,4	10,2	14,8	0,6	79,6	22,9	20,9	9,6	64,9
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	129,1	3,0	5,4	8,9	4,5	20,3	1,1	0,0	1,3	108,9	4,5	84,3	6,6	10,5	83,4	76,6
R2 - Activités sportives	80,6	1,9	8,8	8,4	2,6	21,2	1,1	-1,7	0,4	59,4	2,4	73,6	13,6	11,6	48,8	82,2
S1 - Réparations hors automobile	43,0	1,0	7,5	0,1	0,0	9,9	0,5	-1,7	-2,7	33,1	1,4	77,0	10,7	0,9	26,3	79,6
S2 - Coiffure et soins du corps	158,5	3,7	9,9	8,9	5,5	57,6	3,0	-0,1	-0,4	101,0	4,1	63,7	17,7	15,0	83,0	82,2
S3 - Autres services personnels	150,6	3,5	25,1	21,8	11,4	16,3	0,9	4,7	5,2	134,2	5,5	89,2	28,7	24,2	100,3	74,7
UZ – Autres	99,1	2,3	-9,8	-8,6	-3,9	98,9	5,2	-9,6	-8,4	0,2	0,0	0,2	-41,6	-53,5	0,1	65,1
TOTAL	4 334,8	100,0	8,6	5,8	100,0	1 898,0	100,0	1,5	1,5	2 436,9	100,0	56,2	15,3	9,3	1 697,3	69,7

Source : Urssaf



Le secteur du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, qui concerne à 77,9 % des AE, reste également dynamique et affiche quant à lui une accélération (+ 12,5 % après + 10,6 % en 2021). Il contribue ainsi à hauteur de 9,0 % à la croissance des effectifs. De même, les activités comptables, de conseils et d'ingénierie gardent un rythme de croissance soutenu (+ 10,7 % en 2022 après + 9,9 %), notamment grâce aux AE (exerçant une profession non réglementée) qui affichent une progression de 17,7 % après + 17,5 % en 2021.

Dans l'ensemble, le secteur de la santé et action sociale connaît un léger ralentissement : + 3,5 % en 2022 après + 4,1 % l'année précédente. Si le nombre de TI en médecine générale, pratique dentaire ou dans les autres services de santé, freine entre 2021 et 2022, il accélère en revanche pour les professions paramédicales et sage-femmes (+ 4,3 % après + 3,2 % en 2021) qui contribuent à hauteur de 4,9 % de la croissance globale des effectifs des indépendants. Le secteur de la santé et action sociale, qui représente plus d'un quart des TI classiques (*cf. infra*), explique une large part de l'évolution de cette population.

Pour la première fois, les activités de poste et de courrier contribuent négativement en 2022 à la croissance des effectifs, après les hausses très soutenues des années précédentes (+ 41,0 % en 2021). Le recul est de l'ordre de 1,8 %, soit près de 3 500 travailleurs indépendants en moins sur un an, principalement attribuable aux AE, dont le nombre diminue de 2,3 % en 2022 après plusieurs années très dynamiques en lien avec l'essor de la livraison à domicile.

Le nombre de travailleurs indépendants connaît également une baisse dans certaines activités du commerce. Le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie), qui concerne majoritairement les TI classiques, et le commerce de détail sur marchés, constitué en grande partie d'AE, enregistrent des baisses respectives de 1,2 % (après + 0,4 %) et 1,7 % (après - 2,4 %), portées par une diminution d'effectifs des deux catégories de TI. Le commerce de détail alimentaire (hors métiers de bouche) affiche quant à lui une baisse de 2,6 %, en lien avec le recul de 20,5 % du nombre d'AE qui fait suite à une hausse de 5,5 % en 2021 et surtout un bond de 61,9 % en 2020. Les TI classiques, très majoritaires dans le secteur (83,8 %), demeurent en revanche orientés à la hausse (+ 1,8 % après + 4,1 %).

Les secteurs de la santé et de l'action sociale, du BTP, des activités de poste et de courrier, et du conseil pour les affaires restent les principaux secteurs des indépendants

Les travailleurs indépendants restent fortement représentés dans le secteur de la santé et de l'action sociale, en majorité

sous le statut de TI classique, compte tenu de l'interdiction pour les professions réglementées d'exercer sous le statut d'AE. Près de 605 000 travailleurs indépendants exercent dans ce secteur, soit 14,0 % de l'ensemble des travailleurs indépendants et 26,3 % des TI classiques (*tableau 2*).

Un travailleur indépendant sur dix exerce dans la construction, dont un peu plus de la moitié sous le statut d'auto-entrepreneur. Ces derniers ont dépassé le nombre de TI classiques depuis 2020. Ils sont près de 465 000 à exercer dans ce secteur en 2022. Les travaux d'installation sont, pour la première année, majoritairement exercés par des AE. En revanche, le statut classique demeure privilégié dans le secteur du BTP gros œuvre.

En 2022, les secteurs des activités de poste et de courrier et le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion représentent chacun 4,4 % de l'ensemble des TI, soit environ 191 000 comptes actifs. Le statut d'AE étant largement privilégié dans ces deux secteurs (respectivement 98 % et 78 % des TI dans ces secteurs), il s'agit des plus représentés parmi les AE administrativement actifs (respectivement 7,7 % et 6,1%). Néanmoins, l'activité des AE dans les activités de poste et de courrier est à nuancer dans la mesure où seul un tiers d'entre eux déclare un chiffre d'affaires positif.

Les femmes sont de plus en plus présentes parmi les travailleurs indépendants

Les femmes représentent désormais 40 % des travailleurs indépendants en 2022 (*tableau 3*) : 42 % des auto-entrepreneurs et 38 % des TI classiques.

Si la part de femmes chez les TI classiques se stabilise, elle continue de progresser chez les AE avec + 1,6 point sur un an (et + 2,4 points depuis 2018, *cf. Stat'UR n°351*), portée par une hausse de leurs immatriculations (à l'inverse des hommes).

Bien qu'elles soient encore minoritaires, les auto-entrepreneures se caractérisent par une part d'économiquement actifs plus importante, + 8,0 points par rapport aux hommes (respectivement 74,3 % et 66,3 %).

La structure par âge des travailleurs indépendants reste proche de celle de 2021 (*tableau 3*). Les auto-entrepreneurs sont globalement plus jeunes que les TI classiques : 53 % de moins de 40 ans contre 28 % chez les TI classiques. Seul un quart des AE ont plus de 50 ans, contre 45 % chez les TI classiques.

Parmi les auto-entrepreneurs, la part de ceux économiquement actifs progresse avec l'âge : 53,7 % chez les moins de 30 ans,

TABLEAU 3

nombre de travailleurs indépendants par sexe et par tranche d'âge en 2022

2022	TI classiques		Auto-entrepreneurs				Ensemble des TI	
	Niveau en fin d'année (1)	Structure 2022 (structure 2021)	Niveau adm. actifs en fin d'année (2)	Structure 2022 (structure 2021)	Niveau éco. et adm. actifs	Part des AE éco actif	Niveau en fin d'année (3)	Part d'AE dans le stock (2)/(3)
	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%
Hommes	1 178	62,1 (62,3)	1 421	58,3 (59,9)	942	66,3	2 599	54,7
Femmes	720	37,9 (37,7)	1 016	41,7 (40,1)	755	74,3	1 736	58,5
Moins de 30 ans	120	6,3 (6,1)	596	24,5 (25,1)	320	53,7	717	83,2
Entre 30 et 40 ans	415	21,9 (21,5)	686	28,1 (27,9)	468	68,2	1 101	62,3
Entre 40 et 50 ans	504	26,5 (26,9)	526	21,6 (21,4)	396	75,2	1 030	51,1
Entre 50 et 60 ans	547	28,8 (29,3)	385	15,8 (15,7)	311	80,6	932	41,3
Plus de 60 ans	312	16,5 (16,3)	244	10 (9,9)	203	83,3	556	43,8
Total	1 898	100,0 (100,0)	2 437	100,0 (100,0)	1 697	69,7	4 335	56,2

Source : Urssaf



68,2 % chez les 30 à 40 ans, jusqu'à 83,3 % chez les plus de 60 ans.

Trois Drom en tête de la progression des effectifs

En 2022, si toutes les régions connaissent une hausse du nombre de travailleurs indépendants, le rythme n'est pas aussi soutenu qu'en 2021. Seule la Corse fait figure d'exception, puisque l'évolution de ses effectifs (+ 6,2 %) est similaire à celle de l'année précédente. Avec des baisses respectives de 3,8 et 3,6 points par rapport à 2021, le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France connaissent les plus forts ralentissements. Le Nord-Pas-de-Calais reste néanmoins sur une dynamique (+ 6,4 %) plus marquée que celle enregistrée au niveau national.

Malgré une modération de leur croissance, trois régions d'Outre-mer démontrent une certaine vitalité : la Guyane (+ 9,4 %), La Réunion (+ 8,3 %) et la Guadeloupe (+ 8,0 %). Treize autres régions dépassent le taux de croissance national (+ 5,8 %), dont Paca (+ 7,4 %), Alsace (+ 7,2 %) et Champagne-Ardenne (+ 6,8 %). A contrario, les régions Midi-Pyrénées (+ 4,8 %) et Bourgogne (+ 4,8 %) connaissent les croissances les plus modérées.

Dans plus de 85 % des régions métropolitaines, soit 19 sur 22, le statut d'auto-entrepreneur domine parmi les travailleurs indépendants. Cette tendance est particulièrement marquée en Île-de-France, où les auto-entrepreneurs représentent 64,4 % des indépendants, dynamisés notamment par des secteurs plus spécifiques à cette région tels que les activités de poste et courrier et les VTC.

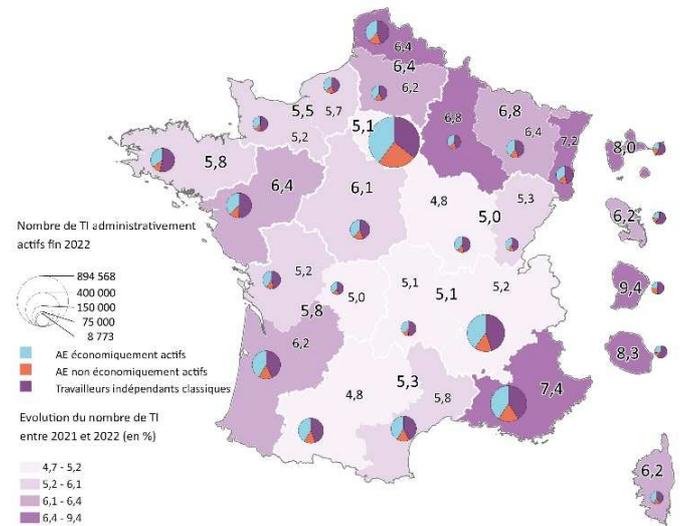
Toutefois, certaines régions telles que la Bretagne, la Basse-Normandie et les Pays de la Loire maintiennent une majorité de TI classiques. En outre, plusieurs régions affichent une hausse du nombre de TI classiques significativement plus élevée que la moyenne nationale (+ 1,5 %) : la Guyane (+ 3,4 %), la Martinique (+ 2,8 %), l'Alsace (+ 2,6 %), l'Île-de-France (+ 2,4 %) et La Réunion (+ 2,1 %).

Le revenu d'activité des TI classiques rebondit en 2021...

En 2021, le retour à la croissance du nombre de travailleurs indépendants classiques s'est accompagné d'une nette hausse de leur revenu global après la baisse enregistrée en 2020 en lien

CARTE 1

nombre de travailleurs indépendants fin 2022 réparti par statut et National : + 5,9 | 2021 et 2022



Source : Urssaf

avec la crise Covid (+ 10,2 % après - 4,3 %). Celui-ci est en effet passé de 77,86 milliards d'euros en 2020 à 85,78 milliards d'euros en 2021 (tableau 4), dépassant de 5,5 % son niveau d'avant-crise (81,32 milliards d'euros en 2019).

Cette croissance est avant tout portée par celle du revenu moyen, qui augmente de 10,5 % en 2021, après avoir baissé de 3,2 % l'année précédente. Il s'établit ainsi en 2021 à 45 581 euros. En neutralisant l'effet de la hausse des prix entre 2021 et 2022, la croissance du revenu moyen est ramenée à + 8,3 %.

Cette évolution est observée quel que soit le groupe professionnel. Le revenu moyen des TI classiques artisans-commerçants croît de 11,3 % en euros courants (+ 9,1 % en euros constants) en 2021. Quant à celui des professions libérales, il augmente de 9,5 % en euros courants (+ 7,3 % en euros constants).

TABLEAU 4

historique des revenus par statut en euros courants et évolution en euros courants et constants

	Revenu global				Revenu moyen				Evolution annuelle du revenu global, en euros courants		Evolution annuelle du revenu moyen, en euros courants				Evolution annuelle du revenu moyen, en euros constants	
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2021	2022
	En millions d'euros				En euros courants				En %		En %				En %	
TI classiques	81 324	77 856	85 775	-	42 622	41 254	45 581	-	10,2	-	0,3	-3,2	10,5	-	8,3	-
Artisans et Commerçants	30 792	29 009	31 993	-	27 707	26 634	29 643	-	10,3	-	1,3	-3,9	11,3	-	9,1	-
Professions libérales	50 532	48 846	53 781	-	63 430	61 207	67 018	-	10,1	-	-1,5	-3,5	9,5	-	7,3	-
Hommes	56 161	53 246	58 039	-	46 347	44 708	49 304	-	9,0	-	-0,1	-3,5	10,3	-	8,1	-
Femmes	25 156	24 604	27 732	-	36 139	35 346	39 363	-	12,7	-	1,8	-2,2	11,4	-	9,2	-
Auto-entrepreneurs (AE)	8 210	8 524	11 588	13 448	6 405	5 985	6 839	7 449	35,9	16,1	10,5	-6,6	14,3	8,9	12,0	3,5
Artisans et Commerçants	5 016	5 230	6 953	7 729	5 931	5 579	6 341	6 847	32,9	11,2	11,6	-5,9	13,6	8,0	11,4	2,6
Professions libérales	3 194	3 294	4 634	5 719	7 323	6 766	7 754	8 454	40,7	23,4	8,8	-7,6	14,6	9,0	12,3	3,6
Hommes	5 141	5 410	7 155	8 135	6 921	6 561	7 380	8 135	32,3	13,7	11,6	-5,2	12,5	10,2	10,3	4,7
Femmes	3 069	3 114	4 432	5 313	5 694	5 192	6 115	6 598	42,3	19,9	8,7	-8,8	17,8	7,9	15,5	2,5

Source : Urssaf



La hausse du revenu moyen est plus marquée pour les femmes, avec une évolution de + 11,4 % (+ 9,2 % en euros constants), comparée à celle des hommes (+ 10,3 % en euros constants et + 8,1 % en euros constants).

...dans la quasi-totalité des secteurs

La reprise d'activité en 2021 s'est accompagnée d'une hausse du revenu moyen dans la quasi-totalité des secteurs. Seules les activités de poste et de courrier et les activités sportives font exception, avec des baisses respectives de leur revenu moyen de 32,9 % (après - 16,0 % en 2020) et de 16,6 % (après - 11,5 %). Pour les premières, il s'agit de la poursuite d'une tendance observée depuis plusieurs années en lien avec la très forte progression du nombre d'immatriculations. Pour les secondes, la diminution du revenu moyen en 2021 s'explique probablement en grande partie par les mesures sanitaires ciblées mises en œuvre au premier semestre de l'année.

De façon générale, les activités les plus touchées par les restrictions pendant les périodes de confinement connaissent un très fort rebond du revenu moyen : les taxis et VTC (+ 25,2 % en 2021 après - 29,3 % en 2020), le commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (+ 31,5 % après - 17,1 %), les arts, spectacles et autres activités récréatives (+ 18,1 % après - 14,6 %), la coiffure et soins du corps (+ 18,1 % après - 12,2 %), l'enseignement (+ 20,2 % après - 9,3 %). De même, le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie), dont le revenu moyen avait stagné en 2020, enregistre une hausse de 16,0 % en 2021.

A contrario, le commerce de détail hors métiers de bouche et les autres activités scientifiques et techniques, qui avaient connu des hausses marquées en 2020 (respectivement + 7,0 % et + 8,3 %) voient leur revenu moyen ralentir en 2021 : respectivement + 4,2 % et + 1,6 %.

La part des revenus nuls ou déficitaires reste à un niveau supérieur à l'avant-crise

Malgré le rebond du revenu moyen en 2021, la part de revenus nuls ou déficitaires (13,2 % en 2021) reste plus élevée que celle observée en 2019 (10,2 %) et quasiment au même niveau que celui de 2020 (13,8 %, soit - 0,6 point). La distribution des revenus 2021 se déforme, affichant une part moins importante de TI classiques dans les plus faibles tranches de revenus (jusqu'à 30 000 euros, hors nuls ou déficitaires) : 39,1 % en 2021, 42,7 % en 2020 et 44,9 % en 2019 (*graphique 2*).

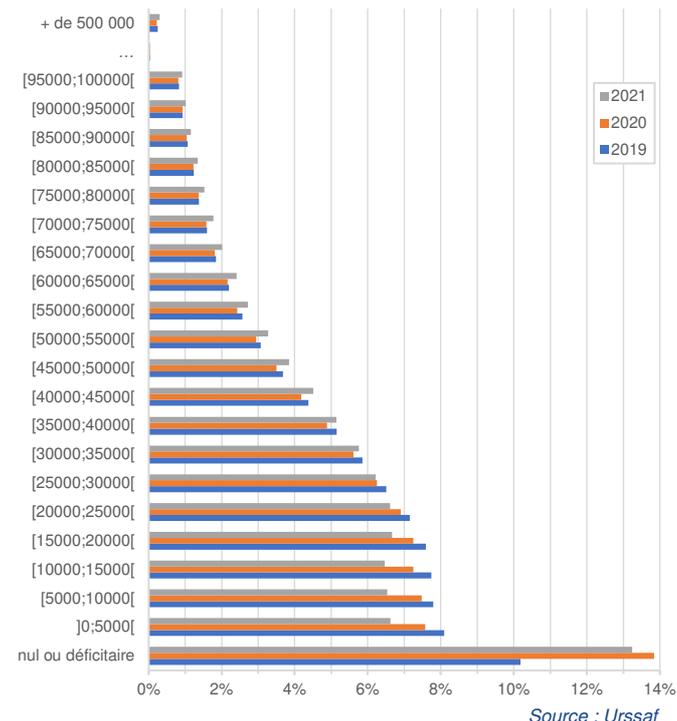
Une nette hausse des revenus moyens des TI classiques dans toutes les régions

En 2021, les régions des parties nord et nord-est de l'Hexagone demeurent celles qui affichent les revenus moyens les plus élevés (*carte 2a*). Le revenu moyen est ainsi à son plus haut niveau en Ile-de-France (58 824 euros), suivie du Nord-Pas-de-Calais (51 388 euros) et de la Lorraine (48 478 euros). En outre, quatre autres régions maintiennent des revenus moyens supérieurs à la moyenne nationale (45 581 euros) : la Picardie (47 814 euros), l'Alsace (47 909 euros), la Haute-Normandie (47 685 euros), et Champagne-Ardenne (46 564 euros).

Trois régions d'Outre-mer continuent d'afficher les revenus moyens les moins élevés : La Réunion (38 171 euros), la Martinique (34 825 euros) ainsi que la Guadeloupe

GRAPHIQUE 2

distribution des TI classiques par année, selon le revenu



Note de lecture : En 2021, 13,2 % des TI classiques ont eu un revenu nul ou déficitaires. A l'inverse, 0,3 % ont gagné un revenu de plus de 500 000 euros.

(29 965 euros). Toutefois, les Drom connaissent globalement des hausses de plus de 15 % en 2021 (*carte 2b*), soit au moins 5 points de plus que la moyenne nationale de 10,5 %. Sept régions métropolitaines affichent également des hausses de revenus supérieures à la moyenne nationale, dont la Corse (+ 13,5 %), de l'Ile-de-France (+ 11,0 %), et PACA (+ 11,0 %). A l'inverse, la Basse-Normandie enregistre la plus faible progression avec + 8,5 % en 2021 (*carte 2b*).

La progression du revenu moyen des AE se poursuit en 2022 après le rebond post-crise Covid

L'année 2021 a été marquée par un fort rattrapage à la suite de la crise sanitaire de 2020. Ainsi, le revenu global des auto-entrepreneurs augmentait fortement, passant de 8,5 milliards à 11,6 milliards d'euros, soit une hausse de 35,9 % (*tableau 4*). Cette croissance du revenu des auto-entrepreneurs continue en 2022, sur un rythme certes plus faible mais néanmoins soutenu : + 16,1 %. Le revenu global des AE s'établit ainsi à 13,4 milliards d'euros en 2022.

Après une année de progression exceptionnelle en 2021 (+ 14,3 %) et dans un contexte économique moins favorable, le revenu moyen ralentit de plus de 5 points en 2022 par rapport à l'évolution enregistrée un an avant : + 8,9 %. Il s'établit à 7 449 euros (contre 6 839 euros en 2021).

Les artisans-commerçants continuent à générer en moyenne un revenu inférieur aux professions libérales (6 847 euros contre 8 454 euros). Les évolutions des revenus moyens restent proches quel que soit le groupe professionnel (+ 8,0 % pour les artisans-commerçants et + 9,0 % pour les professions libérales).



TABLEAU 5

revenus des travailleurs indépendants par secteur d'activité et statut

	Travailleurs indépendants classiques						AE économiquement actifs						
	Revenu d'activité		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen		Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen		évolution du revenu moyen (en euros constants)
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2022
Millions d'euros		Euros		%		Millions d'euros		Euros		%		%	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	229,4	239,9	33 446	37 114	-4,5	11,0	16,4	17,8	6 025	6 552	12,2	8,8	3,3
CZ1 - Industrie	1 664,3	1 794,0	31 490	34 264	-4,7	8,8	395,5	448,0	3 996	4 133	8,6	3,4	-1,7
CZ2 - Métiers de bouche	1 436,0	1 539,2	26 958	29 092	4,6	7,9	95,9	101,4	4 434	4 541	11,5	2,4	-2,7
F1 - BTP gros-oeuvre	2 190,2	2 372,3	30 188	32 458	-3,6	7,5	548,0	585,8	9 823	10 119	10,1	3,0	-2,1
F2 - BTP travaux d'installation	1 921,2	2 103,9	30 921	33 581	-3,2	8,6	515,6	548,1	10 423	10 615	10,3	1,8	-3,3
F3 - BTP travaux de finition	2 124,3	2 305,2	27 819	30 435	-5,2	9,4	889,8	941,8	10 146	10 408	12,9	2,6	-2,5
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	1 095,5	1 185,9	26 447	28 504	-4,2	7,8	178,0	187,7	5 571	5 844	6,5	4,9	-0,3
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	1 726,5	1 906,2	36 301	40 217	-1,7	10,8	464,8	500,2	10 667	11 200	17,0	5,0	-0,3
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	681,5	732,1	26 909	28 034	7,0	4,2	22,3	22,6	5 842	5 830	7,0	-0,2	-5,2
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	1 951,7	2 240,0	24 165	28 037	0,0	16,0	200,6	218,1	4 783	5 304	18,4	10,9	5,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	65,2	78,2	6 732	8 850	-17,1	31,5	115,0	128,9	2 859	3 271	28,4	14,4	8,7
G6 - Commerce de détail non spécialisé	397,9	447,0	25 477	26 353	0,9	3,4	201,4	210,9	4 273	4 342	1,0	1,6	-3,5
HZ1 - Taxis - VTC	401,4	499,8	11 331	14 188	-29,3	25,2	96,1	132,7	6 085	7 906	23,9	29,9	23,4
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	465,5	485,4	31 197	32 143	-4,2	3,0	18,7	21,4	5 230	5 402	10,1	3,3	-1,9
HZ3 - Activités de poste et de courrier	13,2	12,4	13 237	8 877	-16,0	-32,9	154,9	102,6	1 814	1 558	-8,5	-14,1	-18,4
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	134,9	146,2	29 736	33 669	-9,1	13,2	17,5	21,3	5 777	6 602	21,0	14,3	8,6
IZ1 - Hébergement	330,4	366,8	16 898	18 573	-18,2	9,9	79,9	103,0	7 798	9 464	38,0	21,4	15,3
IZ2 - Restauration et débits de boissons	2 064,7	2 284,1	18 881	20 938	-12,4	10,9	193,6	234,3	4 763	6 066	12,5	27,4	21,0
JZ - Informatique, information et communication	1 275,5	1 389,1	43 320	46 612	-0,1	7,6	717,0	912,2	10 564	12 171	12,7	15,2	9,4
KZ - Activités financières et d'assurance	2 088,1	2 234,7	66 200	68 433	-0,2	3,4	100,2	108,6	11 053	11 875	13,9	7,4	2,1
LZ - Activités immobilières	2 408,7	2 646,9	36 632	39 595	-5,9	8,1	468,7	537,2	13 116	13 770	18,5	5,0	-0,3
M1 - Activités juridiques	7 641,1	8 535,8	92 247	100 612	-5,3	9,1	24,9	27,6	16 840	16 466	4,5	-2,2	-7,1
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	2 968,1	3 193,5	49 208	52 855	-4,0	7,4	582,4	683,2	9 780	10 249	13,3	4,8	-0,4
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1 752,4	1 971,7	42 037	46 712	-5,3	11,1	904,4	1 065,9	9 757	10 762	12,0	10,3	4,8
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	218,6	245,1	24 426	27 257	-8,9	11,6	339,5	412,3	7 096	7 844	14,6	10,5	5,0
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	1 577,0	1 590,4	46 986	47 719	8,3	1,6	551,6	630,3	7 451	8 188	17,6	9,9	4,4
N1 - Activités de nettoyage	347,9	374,3	30 008	32 524	-4,1	8,4	399,8	492,6	6 308	6 495	8,3	3,0	-2,2
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	782,2	853,3	30 607	33 421	-6,8	9,2	359,3	446,9	6 697	7 529	15,9	12,4	6,8
PZ - Enseignement	481,8	554,3	20 839	25 047	-9,3	20,2	638,5	761,8	6 383	6 851	20,4	7,3	2,0
QZ - Santé	30 411,9	33 923,4	62 477	68 792	-3,8	10,1	736,1	819,9	8 042	8 509	29,2	5,8	0,5
QZ1 - Médecine générale	6 568,6	7 066,4	83 087	92 308	-1,7	11,1	-	-	-	-	-	-	-
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	7 047,3	7 643,0	123 931	136 234	-3,4	9,9	-	-	-	-	-	-	-
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	10 407,4	11 941,4	39 768	44 096	-3,8	10,9	151,2	173,3	13 038	13 480	25,7	3,4	-1,8
QZ4 - Pratique dentaire	3 972,7	4 579,0	103 627	118 754	-3,2	14,6	-	-	-	-	-	-	-
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	1 828,4	2 021,4	75 720	83 347	-2,3	10,1	-	-	-	-	-	-	-
QZ6 - Autres services de santé	495,4	571,2	21 195	24 457	-7,1	15,4	541,4	590,8	7 610	8 083	31,3	6,2	0,9
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	92,2	100,9	27 997	28 841	-1,5	3,0	43,5	55,8	4 954	5 360	17,2	8,2	2,8
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	396,5	453,3	19 022	22 462	-14,6	18,1	374,8	509,9	4 786	5 842	27,6	22,1	16,0
R2 - Activités sportives	289,6	233,4	12 818	10 685	-11,5	-16,6	220,7	322,5	4 979	6 313	13,0	26,8	20,4
S1 - Réparations hors automobile	174,3	188,9	16 521	18 527	-6,4	12,1	152,9	159,4	5 519	5 790	9,9	4,9	-0,3
S2 - Coiffure et soins du corps	899,3	1 049,2	15 041	17 761	-12,2	18,1	389,2	469,4	5 038	5 380	21,3	6,8	1,4
S3 - Autres services personnels	267,4	303,1	17 063	19 000	-7,0	11,3	421,8	560,5	4 909	5 259	15,7	7,1	1,8
UZ - Autres	4 981,3	5 295,6	39 085	46 360	2,0	18,6	1,7	1,2	5 547	5 859	-6,7	5,6	0,3
Total	77 855,7	85 774,6	41 254	45 581	-3,2	10,5	11 587,5	13 447,8	6 839	7 449	14,3	8,9	3,5

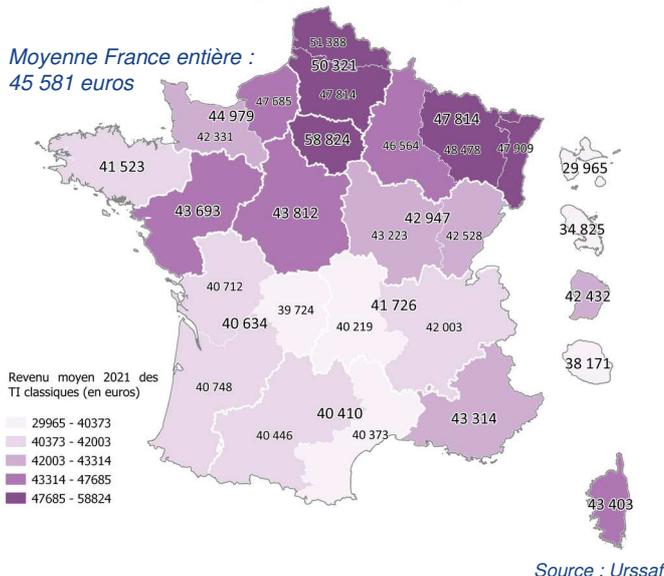
Source : Urssaf



CARTE 2.a

Niveau du revenu moyen des TI classiques en 2021

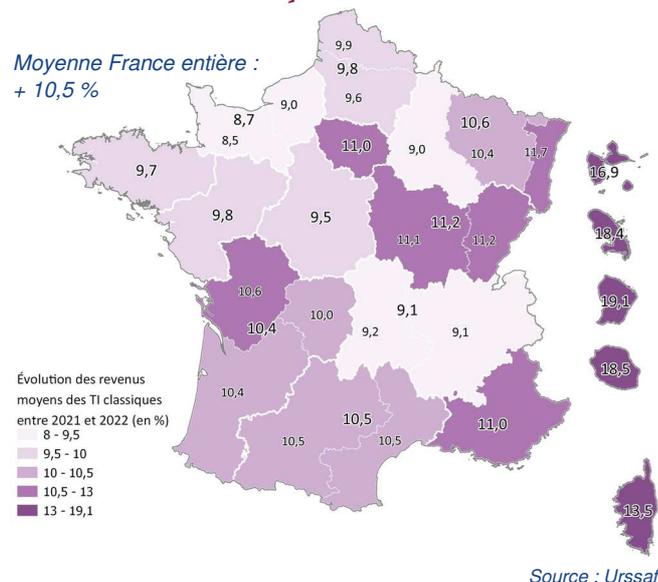
Moyenne France entière :
45 581 euros



CARTE 2.b

Evolution du revenu moyen entre 2020 et 2021

Moyenne France entière :
+ 10,5 %



Alors que la croissance du revenu moyen des hommes avait été moins forte que celle des femmes entre 2020 et 2021 (+ 12,5 % pour les hommes contre + 17,8 % pour les femmes), la situation s'inverse en 2022 (+ 10,2 % et + 7,9 % respectivement) et creuse davantage l'écart de revenu moyen entre les sexes : + 23,3 % pour les hommes en 2022, contre + 20,7 % en 2021. Cette évolution s'explique en grande partie par des effets de structure : à structurelle sectorielle équivalente à celle des hommes, le revenu moyen des femmes est en 2022 inférieur de 20,2 % à celui des hommes contre 19,8 % en 2021.

Le revenu moyen des AE est en forte hausse dans les secteurs encore impactés par la crise sanitaire en 2021...

Trois secteurs encore impactés par les mesures sanitaires début 2021, connaissent finalement les plus fortes progressions du revenu moyen en 2022. Que les restrictions ciblent les secteurs directement comme pour la restauration et débits de boissons et les activités sportives avec les fermetures d'établissements, ou indirectement comme pour les taxis-VTC concernés par les limitations de déplacements de la population, cela a eu pour conséquence de retarder le rebond qui a été observé en 2021 pour les autres secteurs.

Les taxis-VTC présentent la plus forte progression du revenu moyen, qui atteint 7 906 euros (+ 29,9 % soit + 6 points par rapport à 2021). Le revenu moyen dans la restauration et débits de boissons est de 6 066 euros en 2022. Sa hausse est nettement plus soutenue que l'année précédente, passant de + 12,5 % en 2021 à + 27,4 % en 2022. Enfin, le secteur des activités sportives présente une accélération similaire (+ 26,8 % après + 13,0 %).

... ralentit dans la majorité des secteurs...

Après un rebond quasi généralisé en 2021, la croissance ralentit dans la majorité des secteurs en 2022. Les forts ralentissements concernent le secteur de la santé dans lequel la hausse s'est réduite de 23,4 points (5,8 % en 2022 après

29,2 % en 2021), de l'hébergement dont la croissance du revenu moyen diminue de 16,6 points (21,4 % après 38,0 %) mais qui conserve néanmoins l'une des plus fortes progressions sectorielles en 2022, et la coiffure et soins du corps qui voit son revenu moyen ralentir de 14,5 points (6,8 % après 21,3 %).

... et diminue dans trois secteurs

Dans trois secteurs, les revenus moyens des auto-entrepreneurs sont en baisse : les activités de poste et de courriers (- 14,1 %), les activités juridiques (- 2,2 %) et, dans une moindre mesure, le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (- 0,2 %). Le secteur des activités de poste et de courrier est le seul dans lequel le revenu moyen baisse depuis plus d'un an (en lien avec la dynamique des immatriculations). En effet, en 2021, le revenu moyen des AE, dans ce secteur, baissait déjà de 8,5 %.

Une croissance à nuancer compte tenu du niveau de l'inflation

Dans un contexte où l'inflation a atteint des niveaux records en 2022, soit 5,2 % en moyenne, la croissance du revenu moyen en euros courants des auto-entrepreneurs (8,9 %) est à relativiser. En effet, en 2022, le revenu moyen en euros constants augmente seulement de 3,5 % après 12,0 % en 2021 (graphique 3).

Si une croissance positive en euros courants est observée dans quasiment tous les secteurs, pour certains la forte inflation en 2022 entraîne une baisse du revenu moyen en euros constants. C'est le cas notamment des secteurs du BTP (+ 2,5 % en euros courants contre - 2,7 % en euros constants), l'industrie (+ 3,4 % contre - 1,7 %) et les métiers de bouche (+ 2,4 % contre - 2,7 %).

Dans les secteurs qui observent une baisse de leur revenu moyen en euros courants, celle-ci se trouve renforcée en euros constants : -18,4 % dans les activités de poste et de



courrier, - 7,1 % dans les activités juridiques et - 5,2 % dans le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche.

Les auto-entrepreneurs restent en majorité concentrés dans les bas revenus

53,5 % des AE perçoivent un revenu de moins de 4 000 euros en 2022. Près d'un cinquième des auto-entrepreneurs économiquement actifs ont un revenu déclaré de moins de 1 000 euros. La part des auto-entrepreneurs qui ont un revenu nul demeure supérieure à son niveau d'avant-crise, malgré une baisse par rapport à l'année précédente (8,9 % en 2022, 10,4 % en 2021 et 7,3 % en 2019).

Quasiment toutes les régions sont concernées par le ralentissement du revenu moyen des AE en 2022

Sept régions maintiennent des revenus moyens supérieurs à la moyenne nationale. L'Île-de-France (8 314 euros), La Réunion (8 238 euros) et Rhône-Alpes (7 732 euros) affichent les plus hauts niveaux de revenus moyens en 2022. Suivent les Pays de la Loire (7 581 euros), l'Aquitaine (7 508 euros), PACA (7 500 euros) et la Bretagne (7 496 euros). Les revenus

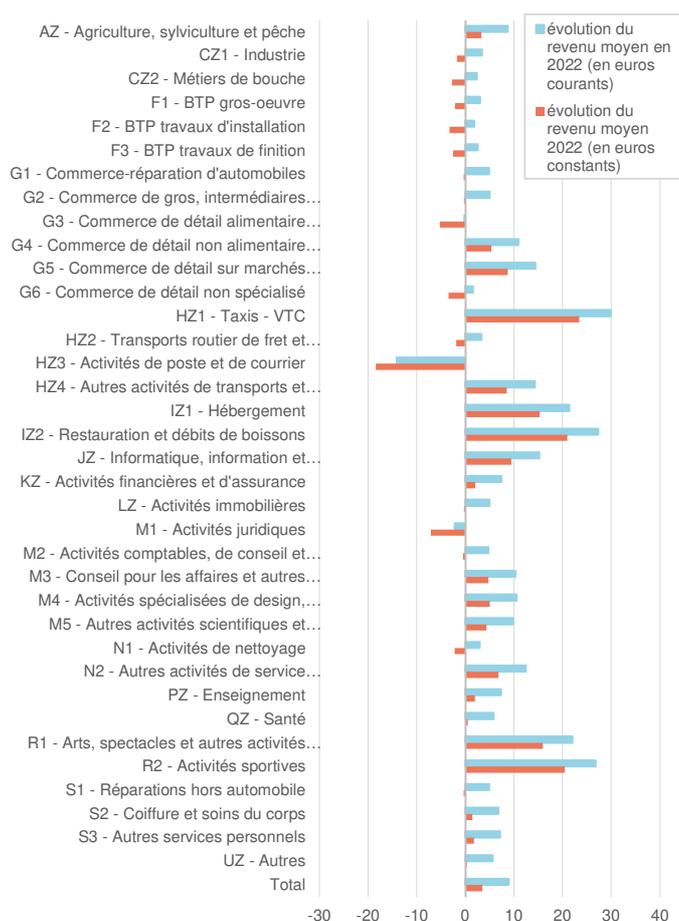
moyens sont, en revanche, les moins élevés en Guyane (6 498 euros), en Guadeloupe (6 169 euros) et dans le Limousin (6 068 euros).

La progression du revenu moyen des auto-entrepreneurs se révèle significativement plus soutenue en Île-de-France, laquelle affiche une croissance de + 14,8 %, comparativement à + 7,3 % hors Île-de-France (et + 8,9 % au national). Cet écart s'explique par la forte concentration des AE économiquement actifs exerçant dans des activités plus spécifiquement exercées en Île-de-France (l'informatique, information et communication, les activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie, les autres activités de service administratif et de soutien ou encore les taxis-VTC) qui ont enregistré une nette reprise de leurs revenus en 2022, avec une accentuation plus marquée encore dans cette région.

Les autres régions métropolitaines connaissent des hausses variant entre 5,4 % (Limousin) et 9,1 % (Rhône-Alpes). Trois régions d'Outre-mer affichent les évolutions les plus faibles en 2022 : la Martinique (+ 4,9 %), La Réunion (+ 3,9 %) et la Guyane (+ 3,9 %).

GRAPHIQUE 3

évolution des revenus moyens entre 2021 et 2022 des AE, par secteur, en euros courants et constants

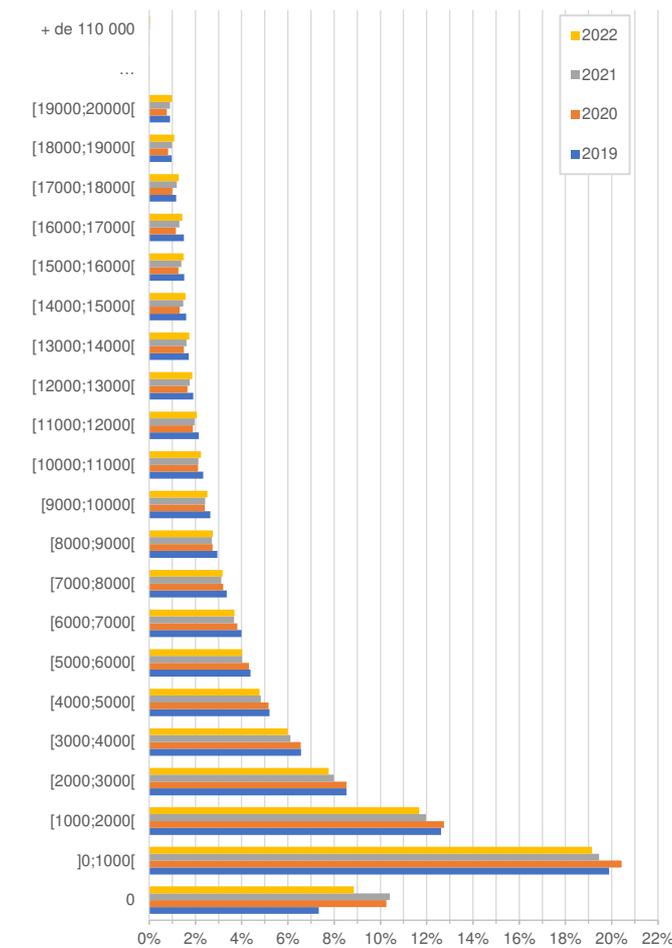


Source : Urssaf

Note de lecture : Dans le secteur de l'industrie, les AE enregistrent une hausse de leur revenu moyen de 3,4 % en euros courants entre 2021 et 2022. Tandis qu'en euros constants, le secteur voit son revenu moyen diminuer de 1,7 %.

GRAPHIQUE 4

distribution des AE par année, selon le revenu



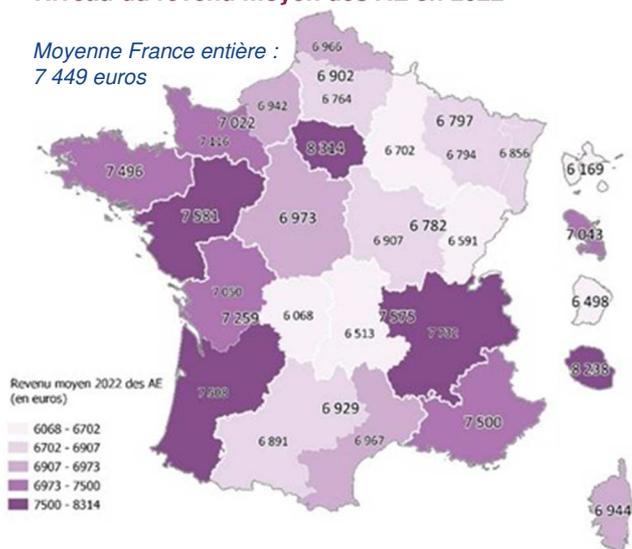
Source : Urssaf

Note : Les revenus nuls correspondent à des CA positifs mais ramenés à 0 lors de l'application de l'abattement forfaitaire minimal de 305 euros.

Note de lecture : En 2022 (barres jaunes), 8,9 % des AE économiquement actifs ont un revenu égal à 0.

**CARTE 3.a****Niveau du revenu moyen des AE en 2022**

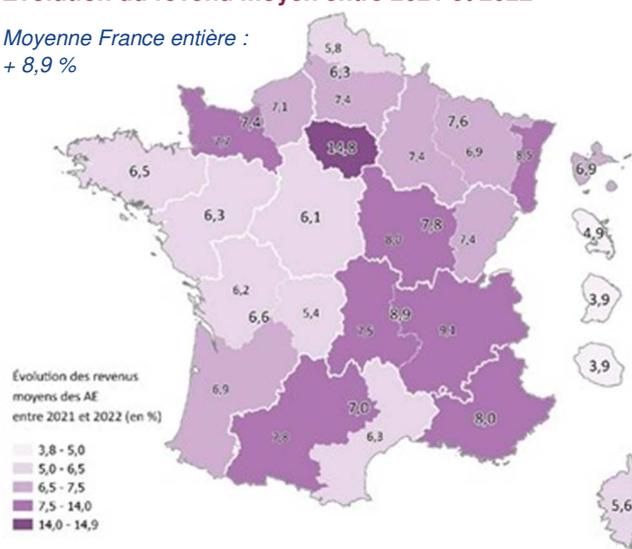
Moyenne France entière :
7 449 euros



Source : Urssaf

CARTE 3.b**Evolution du revenu moyen entre 2021 et 2022**

Moyenne France entière :
+ 8,9 %



Source : Urssaf

Harold Andriamahaso
CGSS de La Réunion

Arnaud Blanc
Urssaf Picardie

Marine Koch-Mathian
Floriane Legrand
Urssaf Caisse nationale – Direction des
statistiques, des études et de la Prévision (Disep)

Virgine Huss
Urssaf Ile-de-France

Pour approfondir

- « En 2021, les revenus des travailleurs indépendants rebondissent nettement après la baisse enregistrée en 2020 avec la crise sanitaire », *Stat'Ur n°363*, juin 2023.
- « Fin 2021, le nombre de travailleurs indépendants dépasse désormais 4 millions », *Stat'Ur n°351*, décembre 2022.

ENCADRÉ**Les polyactifs du secteur privé et du secteur public**

Plus de 10 % des TI classiques et près de 30 % des AE économiquement actifs ont aussi une activité salariée

En 2022, la part d'indépendants exerçant en parallèle une activité salariée en fin d'année s'élève à 11,1 % parmi les TI classiques et 29,6 % parmi les auto-entrepreneurs économiquement actifs.

Le taux de polyactivité est proche entre les femmes et les hommes, notamment pour les TI classiques : 11,8 % des femmes sont poly-actives et 10,7 % des hommes. Parmi les AE économiquement actifs, les femmes polyactives sont un peu plus nombreuses que les hommes (31,4 % contre 28,1 %).

La part de polyactifs parmi les indépendants est corrélée négativement à l'âge, quel que soit le statut. Ainsi, pour les TI classiques, la tranche d'âge des moins de 30 ans compte 16,3 % de polyactifs et 8,8 % pour les 60 ans et plus. Cela s'explique sans doute par une installation qui devient plus pérenne avec l'âge (et l'ancienneté) et, pour les plus de 60 ans, par les dispositifs de cumul emploi-retraite en remplacement de la multi-activité.

Les AE économiquement actifs sont aussi davantage polyactifs chez les plus jeunes (34,8 % des moins de 30 ans). La part de polyactifs diminue lentement avec l'âge. En effet, elle est encore de 29,0 % chez les 50-59 ans. La situation plus précaire des AE explique la part plus importante de polyactivité parmi ce statut. Comme pour les TI classiques, un décrochage intervient pour les 60 ans et plus : le taux de polyactifs passe à 10,7 %.

Si la polyactivité des TI classiques ne concerne que quelques activités, notamment dans le secteur médical...

Le taux de polyactivité diffère selon les secteurs d'activité. Les TI classiques des secteurs de la médecine générale (QZ1) et de la médecine spécialisée (QZ2) comptent respectivement 25 % et 35 % d'indépendants avec une activité salariée par ailleurs (*graphique A*).

Parmi les 14,6 % de TI classiques polyactifs dans la santé (QZ), près de la moitié est salariée dans les activités hospitalières (*graphique B*). Le second secteur qui emploie les TI de la santé est l'enseignement, dans le supérieur pour la quasi-totalité.

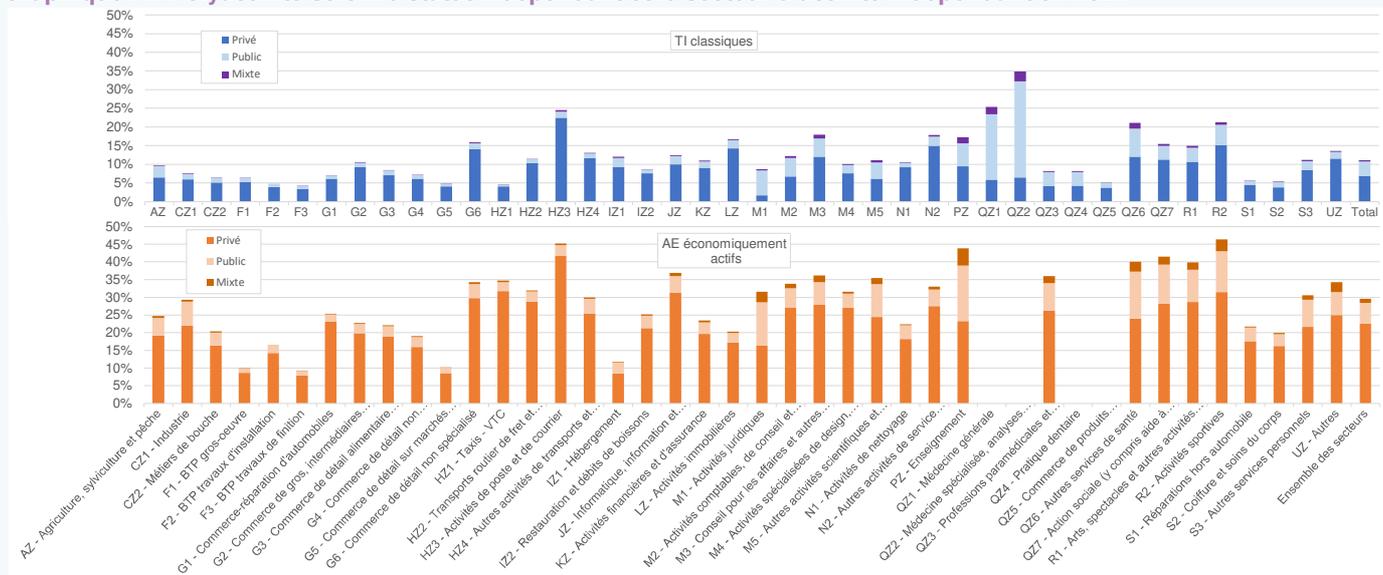


Tableau A : Polyactivité selon le statut indépendant et le secteur salarié au 31 décembre 2022

2022	Nombre d'actifs en fin d'année	Polyactifs	Part de polyactifs	Polyactifs du secteur privé	Part dans le total	Polyactifs du secteur public	Part dans le total	Polyactifs cumulés privé et public	Part dans le total
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%
TI classiques	1 898,0	211,1	11,1	129,9	6,8	73,5	3,9	7,7	0,4
Hommes	1 177,9	126,4	10,7	82,9	7,0	39,0	3,3	4,5	0,4
Femmes	719,8	84,8	11,8	47,1	6,5	34,4	4,8	3,3	0,5
Moins de 30 ans	120,2	19,6	16,3	11,0	9,2	8,0	6,6	0,6	0,5
Entre 30 et 39 ans	414,9	50,4	12,2	30,3	7,3	18,5	4,5	1,6	0,4
Entre 40 et 49 ans	503,7	57,1	11,3	37,0	7,3	18,1	3,6	1,9	0,4
Entre 50 et 59 ans	546,9	56,5	10,3	36,7	6,7	17,6	3,2	2,2	0,4
60 ans et plus	312,3	27,5	8,8	14,8	4,7	11,3	3,6	1,4	0,5
AE économiquement actifs	1 697,3	502,0	29,6	382,2	22,5	100,1	5,9	19,7	1,2
Hommes	942,4	264,8	28,1	211,4	22,4	44,1	4,7	9,3	1,0
Femmes	754,9	237,2	31,4	170,8	22,6	56,0	7,4	10,5	1,4
Moins de 30 ans	320,1	111,3	34,8	93,2	29,1	15,2	4,8	2,9	0,9
Entre 30 et 39 ans	467,9	148,5	31,7	117,9	25,2	25,5	5,4	5,1	1,1
Entre 40 et 49 ans	395,6	130,2	32,9	94,1	23,8	30,2	7,6	5,9	1,5
Entre 50 et 59 ans	310,7	90,2	29,0	63,6	20,5	22,2	7,1	4,5	1,4
60 ans et plus	203,0	21,8	10,7	13,5	6,7	7,0	3,4	1,3	0,6

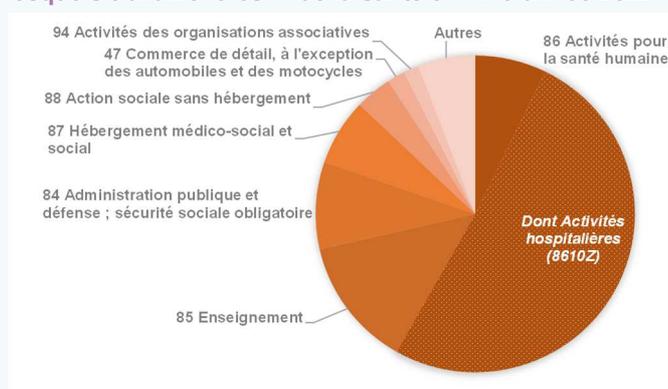
Source : Urssaf

Graphique A : Polyactivité selon le statut indépendant et le secteur d'activité indépendant en 2022



Source : Urssaf

Graphique B : répartition des secteurs salariés dans lesquels travaillent les TI de la santé en fin d'année 2022



Source : Urssaf

...celle des AE est plus généralisée

Ce sont les secteurs des activités sportives (46 %), des activités de poste et de courrier (45 %) et de l'enseignement (44 %) qui comptent les proportions les plus élevées d'AE polyactifs. Outre ces trois secteurs, 21 secteurs d'activités comptent au moins un quart de polyactifs.

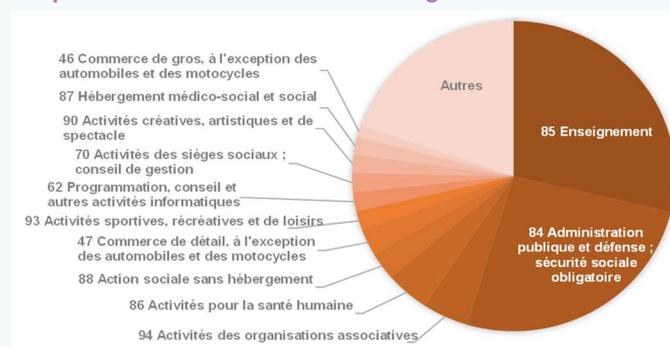
Les AE polyactifs de l'enseignement exercent une activité salariée en majorité dans deux secteurs (graphique C) : l'enseignement (29 %) et l'administration publique (26 %), qui comprend notamment les organismes de formation professionnelle. De nombreux autres secteurs salariés sont représentés parmi les AE de l'enseignement compte tenu de la simplicité du statut qui permet aux salariés, quel que soit leur secteur d'activité, d'exercer aussi une activité AE dans l'enseignement et notamment dans la formation professionnelle (graphique C).

Après la médecine, la polyactivité dépasse 20 % dans le secteur des activités sportives. A l'inverse, dans le secteur des taxis et VTC, moins de 5 % ont une salariée fin 2022.

Les secteurs du BTP travaux de finition, BTP gros-œuvre et du commerce de détail sur marchés nca se distinguent par un faible taux de polyactivité. Pour ces trois secteurs, il atteint



Graphique C : répartition des secteurs salariés dans lesquels travaillent les AE de l'enseignement fin 2022



Source : Urssaf

seulement 10 %, soit près de 20 points de moins que le taux global des AE économiquement actifs.

Le cumul avec une activité dans le secteur public concerne 4 % des TI classiques...

En 2022, l'intégration complète du secteur public dans la DSN permet pour la première fois d'observer les TI ayant une activité dans ce secteur. Si en majorité la polyactivité s'exerce dans le

secteur privé, le secteur public concerne près de 4 % des TI classiques. En outre, le cumul privé et public en plus de l'activité non salariée concerne 0,4 % des TI classiques (tableau A).

Pour les TI classiques des deux secteurs de la médecine (générale et spécialisée), près de trois quarts de la polyactivité s'exerce dans le secteur public. Ces deux secteurs se caractérisent par une sur-représentation des indépendants avec un cumul de contrats salariés dans le public et dans le privé (graphique C). Dans les secteurs de la médecine, il est en effet usuel d'intervenir dans plusieurs types d'établissement (hôpitaux publics, cliniques, EHPAD...).

...et 7 % des AE

5,9 % des AE économiquement actifs exercent aussi dans le secteur public exclusivement, et 1,2 % à la fois dans le public et le privé. La part des AE exerçant dans le public est la plus élevée dans les secteurs de l'enseignement (20,6 %), les autres services de santé (16,2 %), les activités sportives (14,8 %) et l'action sociale (13,2 %). Dans l'enseignement, près d'un tiers des AE polyactifs exercent une activité salariée exclusivement dans le secteur public. Ce secteur est par ailleurs celui qui regroupe le plus de TI à la fois dans le public et le privé (plus d'un sur dix parmi les AE polyactifs).

Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants indépendants** immatriculés à la Sécurité sociale et **non des individus** ; en 2021, près de 2 200 individus avaient plus d'un compte actif en fin d'année. Elle n'intègre pas les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins indépendants et les artistes-auteurs. Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS). En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE, qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus. Fin 2020, l'Insee recensait 3,6 millions de personnes exerçant une activité non salariée et générant un revenu dont 427 mille exploitants agricoles (3,2 millions hors agricole). L'Urssaf Caisse nationale (UCN) comptait 3,8 millions de comptes de travailleurs indépendants inscrits en fin d'année dans les fichiers de l'Urssaf, et parmi eux, 3,2 millions généraient un revenu.

Par ailleurs, la publication *Les travailleurs indépendants et leur protection sociale en chiffres en 2021* (CPSTI, UCN, CNAV et CNAM) reprend les données comptabilisées par l'Urssaf Caisse nationale sur le périmètre des cotisants à la sécurité sociale des travailleurs indépendants (classiques ou AE), à savoir les artisans, les commerçants et les professions libérales hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés.

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations.

A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants, les professions libérales (tableau A). Depuis 2018, les professions libérales non réglementées (PLNR) nouvellement inscrites sont classées comme commerçants et cotisent comme tels. Pour l'analyse économique produite dans cette publication, elles sont réintégrées à la population des professions libérales (tableau A).

Tableau A : effectifs de TI actifs fin 2022 par statut et catégorie

2022 (en milliers)	Ensemble des TI	TI classique	AE
Artisans	1 312	498	814
Commerçants	1 335	590	744
Professions libérales non réglementées (PLNR)	680	40	640
Professions libérales	598	360	238
Praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (PAMC)	406	406	-
Total	4 335	1 898	2 437

Source : Urssaf

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Certaines professions libérales rattachées à une caisse de retraite spécifique, autre que la CIPAV ou le RG, sont exclues du dispositif. C'est le cas notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. La déclaration des chiffres d'affaires est réalisée chaque mois ou trimestre selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité.



Le statut est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel (cf. *tableau B*). En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ont été doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur (*Acoss Stat bilan n°289 - juillet 2019*). Depuis le relèvement des plafonds de chiffre d'affaires, les seuils de tolérance ont disparu, néanmoins une tolérance de dépassement est accordée une année avant la bascule automatique vers le statut TI classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil (*tableau B*).

Tableau B : seuils de chiffre d'affaires applicables en 2022

	Régime de l'auto-entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 176 200 €	Jusqu'à 85 800 €
Prestation de services	Jusqu'à 72 600 €	Jusqu'à 34 400 €

Depuis le 1er janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés. Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019 qui auraient dû être opérées au 1er semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Pour l'analyse, les radiations de fin 2020 pour absence de chiffre d'affaires ont été lissées sur 2019 et 2020. De nouveau décalé en 2023 au titre de fin 2022, les radiations ont été estimées avec les informations disponibles à fin mai 2023.

L'analyse des **revenus des AE** est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire par l'application d'un taux défini en fonction du type d'activité (34 % pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations, 71 % pour les BIC achat/vente). Le montant de l'abattement est d'au moins 305 euros.

Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité.

A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Pour les analyses sur les **revenus des TI classiques**, les taxations d'office (TO) en sont pas comptabilisées. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère également du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales. Elles concernent la retraite de base, les indemnités journalières et l'invalidité-décès. Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel (artisan-commerçant ou profession libérale).

Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit.

Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issues d'une **extraction au 31 mai 2023**, pour toutes les années de revenus (cf. *note page 1*).

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance. La classe « UZ – Autres » rassemble les indépendants dont le secteur n'entre pas dans les regroupements définis par la nomenclature spécifique ou n'est pas connu, notamment les TI classiques avec une APE 7010Z « Activités des sièges sociaux » ou 6420Z « Activités des sociétés holding » pour lesquels l'activité effectivement exercée n'a pu être identifiée.

L'analyse sur les TI salariés du régime général est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au dernier jour ouvré de décembre N.

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.